

Vers la fin de l'extermination des bébés porteurs de la trisomie ?

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 22 octobre 2020

Source [Le Salon Beige] Voilà deux nouvelles qui vont dans le bon sens ci-dessous.

Le tribunal constitutionnel de Pologne vient de juger anticonstitutionnelle l'article de loi qui permet d'avorter en cas de « déficience fœtale grave et irréversible ou maladie incurable menaçant la vie du fœtus ». L'avortement devient quasiment interdit en Pologne. Car il y avait un millier d'avortements par an, [la plupart pour cause de trisomie](#). Actuellement, une femme peut avorter en cas de viol ou d'inceste, en cas de danger de mort pour la mère ou en cas de malformation fœtale. 90% des avortements sont effectués pour cette dernière raison.

Au Royaume-Uni, Heidi Crowter, jeune trisomique, [a saisi](#) en mai dernier la justice contre la loi permettant l'avortement « médical » jusqu'au terme notamment en cas de trisomie 21. Elle avait également lancé une [pétition](#) « contre une loi sur l'avortement qui me donne l'impression que je serais mieux morte ». Et elle avait été rejointe par une mère d'enfant trisomique, Mère Lea-Wilson. La Haute Cour d'Angleterre et Galles (tribunal de première instance pour les sujets importants) vient de juger la plainte [recevable](#) :

« La Cour a reconnu qu'on peut soutenir que l'État agit illégalement envers les bébés atteints du syndrome de Down en permettant leur avortement jusqu'à la naissance. »

22/10/2020 10:00